

Cotech consolidation du PCAET

PCAET PVVS

Brèves de réunion

16 mai 2024

1. Participants :

PVVS	V. LUTHRINGER, directrice M. FOULON, chargée de mission PCAET et CRTE O. LORENZON, chargé de mission attractivité et PCAET V. BEAUVAL, chargée de mission SCOT A-L. RIVIÈRE, chargée de mission santé L. GEORGES, chargée de mission LEADER C. PERON, chef de projet PVD Scey-sur-Saône et Jussey
EPCI	C. BESANCON, CAV S. ABRANT-GRANDGIRARD, CAV M. ROUGET, CCHVS C. FRIQUET, C3 B. GAUDINET, CCTV D. DEMARCHE, CCTV J-M. BERTIN, CCTDS G. MAIRE, CCTDS
DDT 70	C. EGGENSCHWILLER, Chef du service Territorial et mobilités S. RAPP, représentant territorial centre
RÉGION BFC	M. PERRIN, chargé de mission développement territorial
ECOVIA- AKAJOULE	R. LAI (Ecovia) A. CARPENTIER (Akajoule)
EXCUSÉS	S. ARTERO, DDT C. TARY, CAV B. GONZALÈS, CCTV M-P. DUPRÉ, CCTV E. ROBELIN, CCHVS

2. Objectif du Cotech

Cotech élargi en vue de la finalisation des programmes d'actions des EPCI suite aux avis reçus de la DDT, aux questionnaires PTE.

- ⇒ Note DDT / Ajouts des EPCI : discussion / validation
- ⇒ Rétroplanning jusqu'à l'arrêt du PCAET et phases de consultations.

3. Brèves de la rencontre

1.1 Cohérence avec la Planification écologique

Certains points n'ont pas été intégrés dans les programmes d'actions des EPCI pour diverses raisons (actions n'étant pas encore assez mûres, pas d'actions en face...), remarques par EPCI sur ces points :

- CCTV : les actions ont été lancées (ex : achat minibus réalisé), possibilité de le préciser en note dans le programme d'actions dans l'axe 1.3. En route vers des mobilités durables et mutualisées.

- C3 : OPAH-RU également en programmation pour un lancement 2024/2025, peut-être à ajouter en détail dans l'axe 1.1. Un habitat rénové, économe et adapté.
- CAV : pas de modification, aucun ajout d'action dans le PCAET de l'EPCI. Exemples : bornes de recharge déjà installées, électrification pour 3 trottinettes et 1 voiture sinon passage au biocarburant hvo, télétravail instauré, etc.

1.2 Ajustement de la trajectoire de développement des ENR

La trajectoire a été corrigée suite à la remarque de la DDT sur le manque de cohérence entre les objectifs chiffrés et les programmes d'actions des EPCI.

Ajustement en prenant en compte les projets de développement d'ENR recensés, les ZAENR des communes et les programmes d'actions :

- En diminuant le déploiement du solaire photovoltaïque sur les toitures des particuliers ;
- En repoussant la mise en place des éoliennes post 2030 étant donné le temps de développement des parcs éoliens actuellement ;
- En réduisant le nombre d'unités de méthanisation prévues en 2030 de 1 de taille moyenne + 4 petites à 1 de taille moyenne + 1 petite ;
- En divisant par 2 les objectifs de déploiements d'installation de chaleur renouvelable (solaire thermique, géothermie et bois énergie).

Cette stratégie revue reste toujours légèrement supérieure aux objectifs nationaux et régionaux puisqu'il y a actuellement une bonne dynamique de développement des EnR sur le territoire. Elle reste donc ambitieuse tout en étant réaliste.

Remarque : attention à la capacité des réseaux notamment à horizon 2030.

- Éléments de réponse ECOVIA/AKAJOLE : la production ENR à horizon 2030 a été revue pour ne pas apporter d'évolution majeure à la situation actuelle, d'ici 2040 il est estimé que la capacité des réseaux pourra être augmentée en fonction du dépôt des projets de productions ENR.
- Éléments de réponse DDT : il faut raisonner local et non national, s'organiser avec Enedis et la SICAE Est.

Les axes de la stratégie ont également été légèrement revus :

- Maintien de l'axe sur l'éolien en tant qu'axe cadre notamment pour l'articulation avec les PLU/PLUi et le PCAET.
- Suppression de l'axe 3.1 « Des aménagements et des équipements "bioclimatiques" » puisque n'ayant aucune action et la thématique étant abordée à travers certaines actions présentes dans d'autres axes.

1.3 Retour sur la note d'analyse de la DDT

En préambule, la DDT rappelle qu'il s'agit d'un avis informel et qu'elle a accompagné le PVVS tout au long de l'élaboration du PCAET, elle souligne la qualité du travail mené, et précise que la plupart des interrogations visent notamment la mise en place du programme d'actions et son opérationnalité.

⇒ **Il n'y aura donc pas d'évolution majeure du PCAET (pas d'ajout/modification conséquents) au sein des programmes d'actions des EPCI d'ici l'arrêt.**

Il est convenu d'envoyer la note de la DDT avec les commentaires ECOVIA/AKAJOLE ainsi que le tableau récapitulatif par thématiques réalisé par M. FOULON pour prise en compte des EPCI et éventuels ajustements rédactionnels de la partie « suivi du plan climat » et des programmes d'actions.

1.4 Reprise et finalisation des documents du PCAET

Le rapport PCAET (diagnostic, stratégie territoriale et programme d’actions) est disponible sur la plateforme TEAMS : Documents > General > Rapport PCAET

Le rapport EES sera déposé d’ici le 31 mai 2024 pour relecture jusqu’au 7 juin au plus tard, les livrets 2,3 et 4 (EIE, articulation et justification) sont déjà disponibles dans leurs versions avant intégration stratégie/programme d’actions VF.

Il est recommandé aux EPCI de se concentrer surtout sur la relecture de leurs programmes d’actions **pour transmissions des remarques aux bureaux d’études pour le 31 mai au plus tard**, en mode révision sur la plateforme Teams.

1.5 Rétroplanning

